

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 18
- suffrages exprimés : 18
- pour : 18

DÉLIBÉRATION n° B2023/148

L'an deux mille vingt-trois, le 2 octobre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Jean-Bernard COLOMES

Absents excusés : Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Martine LABAT

Objet : ODPH : Demande de contribution auprès de la CCPL

L'Observatoire Départemental de l'Habitat des Hautes-Pyrénées (ODPH) regroupe depuis 2012 les acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans la mise en œuvre des politiques de l'habitat sur le département des Hautes-Pyrénées.

C'est un outil au service des collectivités qui facilite la réalisation d'études sur les thématiques liées au logement et qui mutualise les moyens des acteurs locaux pour bénéficier de connaissances sur les enjeux liés à l'habitat présents sur leurs territoires.

Cette initiative mise en sommeil depuis plusieurs années serait relancée, avec appel à contribution des EPCI qui y participeraient.

La contribution demandée à la CCPL à compter de 2024 est de 1 200 €/an (Il n'y aura pas d'appel de fonds pour 2023 : cela a été confirmé lors du CoPil OPAH 2019/23 du 6 juin 2023).

Les données issues de l'ODPH65 permettront d'abonder et soutenir l'étude pré-opérationnelle pour la nouvelle OPAH CCPL/CCNB 2024-2028 mais aussi pour le PLUi ou les programmes « Bourg Centre » et « Petite Ville de Demain ».

Monsieur le Président demande de bien vouloir en débattre.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

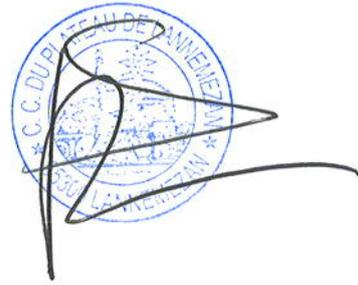
DECIDE

- De participer à l'observatoire Départemental de l'Habitat des Hautes-Pyrénées (ODPH), et de verser une contribution de 1 200 € par an à compter de 2024 en contrepartie de cette participation,
- D'autoriser Monsieur le Président à inscrire les budgets correspondants sur le budget 2024,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ



Affichée le 10 OCT. 2023
Publiée le 10 OCT. 2023

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20231002-2023-148B-DE
Date de télétransmission : 10/10/2023
Date de réception préfecture : 10/10/2023